

Ovnis : des enquêtes sujettes à caution

Les investigations du service français d'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés, le GEIPAN, manquent de rigueur. Cela sème un doute sur l'ensemble des travaux relatifs aux ovnis.

Le 12 novembre dernier, à Washington, 19 personnalités – anciens pilotes, scientifiques et responsables politiques – lançaient un appel pour réclamer la réouverture d'une enquête officielle sur les ovnis. Depuis le début de la médiatisation du phénomène aux États-Unis en 1947, des dizaines de milliers d'observations d'objets volants non identifiés ont été rapportées à travers le monde. De multiples commissions ont été constituées pour étudier et tenter d'expliquer ces cas, sans parvenir à des conclusions totalement convaincantes. En France, c'est la mission d'un service du Centre national d'études spatiales (CNES), le groupe d'étude et d'information sur les phénomènes spatiaux non identifiés, ou GEIPAN. Créé en 1977 sous le nom de GEPAN, puis rebaptisé SEPRA, celui-ci est revenu en 2005 à son acronyme précédent, auquel a été ajouté le « I » de « information ».

Les enquêtes menées par le GEIPAN ont permis d'élucider un certain nombre de cas, mais selon ses dirigeants passés et présents, des centaines d'autres restent inexplicables. Faut-il en conclure que des objets d'une nature inconnue sillonnent notre atmosphère ?

On peut d'abord se demander si les travaux du GEIPAN sont solides. Des phénomènes extraordinaires requièrent des preuves extraordinaires. Or, entre l'absence de recherche exhaustive des sources de méprise possibles, le « syndrome du témoin parfait » ou les délais d'intervention importants, l'analyse des rapports d'enquête du GEIPAN laisse entrevoir des lacunes méthodologiques récurrentes.

Revenons à l'appel de novembre dernier. Dans le groupe de personnalités figurait un ancien pilote de ligne d'*Air France*, témoin d'un étrange phénomène. Le 28 janvier 1994, l'équipage du vol AF-3532 observe au-dessus de Paris ce qui lui paraît être un objet gigantesque. Or, au moment de l'observation, un radar enregistre un écho non identifié. Le GEIPAN conclut à la présence d'un engin d'une technologie inconnue, la piste radar venant confirmer l'observation visuelle.

Un examen des faits montre qu'en réalité l'écho non identifié se situe à droite et à proximité de l'*Airbus*, alors que l'ovni est observé au loin sur sa gauche. Les deux phénomènes ne sont donc pas corrélés. Les caractéristiques de l'écho – fugitif, faible et non confirmé – suggèrent un aéronef dépourvu de système d'identification radar, en phase d'atterrissage.

De plus, l'enquête menée ne permet pas d'exclure la possibilité que les témoins oculaires aient pu prendre pour un ovni un objet banal – avion ou ballon-sonde – vu dans des conditions particulières.

On retrouve ici l'une des plus fréquentes lacunes qui entachent les travaux du GEIPAN : les sources de méprise envisageables pour un cas précis ne sont quasiment jamais vérifiées de façon exhaustive. Conscient de la fragilité du témoignage humain, le GEIPAN avait pourtant établi dès sa création une méthodologie stricte, afin d'extraire des données fiables des rapports d'observation. Par exemple, il s'interdisait d'enquêter sur des cas ne présentant qu'un témoignage unique dépourvu de toute espèce de confirmation matérielle. Mais devant l'extrême rareté de ce type de preuve, le mieux est devenu l'ennemi du bien et les enquêteurs ont souvent mis en avant des traces physiques dont, à l'instar de l'écho radar du vol AF-3532, le lien causal avec l'ovni allégué était fragile ou inexistant.

Les témoins sont rarement remis en question

Un effet physique aussi contestable sera mis en avant pour étayer le cas dit de « l'Amarante » en 1982. Un biologiste nancéen prétendait qu'un ovni avait endommagé certaines plantes de son jardin (des amarantes). L'altération en question, étayée par des échantillons mal conservés, ressemble à une simple déshydratation après un coup de gel. Seule la qualité de scientifique du témoin a empêché le GEIPAN de mettre en cause la crédibilité de son récit, dont maints détails suggèrent pourtant une origine purement subjective – illusion visuelle complexe, voire hallucination.

Le même « syndrome du témoin parfait » réapparaît dans l'affaire du vol AF-3532. La profession du témoin est utilisée pour écarter d'autorité une possibilité de méprise, comme si les pilotes d'aéronefs étaient immunisés contre les illusions perceptives et cognitives. Cette idée conduit fréquemment les enquêteurs à ne pas rechercher d'autres témoins susceptibles de confirmer ou d'infirmer les dires du témoin « qualifié », voire d'identifier ce qu'il a observé.

Le délai d'intervention du service – en théorie inférieur à 48 heures – atteint souvent plusieurs semaines ou plusieurs mois. L'enquête sur le cas AF-3532 n'a été menée

que trois ans après sa médiatisation. Pour la légendaire « rencontre du troisième type » de Cussac, les enquêteurs se rendront sur les lieux 11 ans après l'événement ! Un tel laps de temps a un impact inévitable sur les témoignages recueillis, tels l'apparition de faux souvenirs ou l'altération des vrais.

Les conclusions des enquêtes ne sont par ailleurs presque jamais remises en cause, même lorsque surviennent des éléments nouveaux susceptibles d'expliquer l'affaire. Il en est ainsi du cas de Nort-sur-Erdre en 1987, où un jeune garçon avait enregistré sur une cassette audio le bruit de l'ovni qu'il disait avoir vu. Bien qu'il ait admis depuis 2005 avoir tout inventé, les responsables du GEIPAN présentent toujours en 2007 le cas comme « inexplicable ».

En définitive, malgré les bonnes intentions qui ont présidé à sa naissance, le GEIPAN n'a que trop rarement respecté la démarche rigoureuse dont il s'est toujours réclamé. De fait, les enquêtes présentées comme les plus probantes, largement médiatisées, souffrent toutes de l'un ou l'autre des biais méthodologiques précédemment décrits.

Une véritable admission par le GEIPAN de ses errements passés se traduirait par une requalification de nombreux cas prétendus « inexplicables ». Ce travail permettrait une mise à jour bénéfique de la méthodologie forgée dans les premières années d'existence du service. L'emploi de méthodes standards, scientifiquement validées, pour contrôler les estimations physiques livrées par les témoins oculaires (tailles angulaires, durées, etc.) représenterait par exemple un grand pas en avant. Resterait ensuite aux enquêteurs actuels à appliquer cette méthodologie renouée avec la rigueur qui a souvent fait défaut à leurs devanciers. Dès lors, le GEIPAN serait en mesure d'effectuer correctement la première partie de sa mission : enquêter sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés.

Qu'en est-il de la seconde, l'information ? Le site du GEIPAN, qui offre depuis avril 2007 aux internautes l'accès aux archives des enquêtes du service, ne renseigne toujours pas réellement le public sur les différents phénomènes susceptibles d'être pris pour des ovnis. Il n'informe pas non plus sur les enquêtes récentes. Les témoins, les médias et le public peuvent ainsi toujours entretenir la croyance en un mystère pourtant déjà élucidé par les enquêteurs. Le problème ne peut qu'empirer avec l'augmentation du nombre de rapports attendus par le service, qui incite désormais les pilotes et astronomes amateurs à lui transmettre toute observation de phénomène aérospatial non identifié.

Il est maintenant temps que le GEIPAN évite les travers du passé, donne la priorité au qualitatif sur le quantitatif et assume une information publique cohérente, transparente et suivie. Tels sont du moins les vœux que l'on peut formuler pour qu'il ait un avenir, utile au grand public comme aux scientifiques.

David ROSSONI est archiviste et diplômé en histoire, Éric MAILLOT est collaborateur du Laboratoire de zététique de l'Université de Nice et Eric DEGUILLAUME, diplômé en histoire des sciences, est membre de l'Association L'Observatoire zététique.

D. ROSSONI, E. MAILLOT et E. DEGUILLAUME, *Les OVNI du CNES : 30 ans d'études officielles (1977-2007)*, éditions Book-e-Book.com, décembre 2007.

Site internet du GEIPAN : www.cnes.fr/geipan/

■ POUR LA SCIENCE

et le Palais de la Découverte

vous invite
le mardi 19 février 2008
à 18 h 30

Les limites de la lutte contre le tabagisme

Avec **Marion Adler**

Responsable de l'Unité de consultation
de tabacologie de l'Hôpital
Antoine Béchère, à Clamart

Au Palais de la Découverte
Av. Franklin-D.-Roosevelt
75008 Paris
www.palais-decouverte.fr

Entrée libre
Inscription obligatoire à
tabac@palais-decouverte.fr

En partenariat avec

